

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sanction minime

Val-de-Travers – Môtiers – BF 1042 – Clos du Terreau 7

Description de l'ouvrage : Couvert en bois pour 2 véhicules

Affectation parcelle : Zone résidentielle à moyenne densité

Requérant(s) : Dell'Orefice Valérie et Alessandro, Clos du Terreau 7, 2112 Môtiers

SATAC : 118832

Décision spéciale : -

Affichage :

- Site internet communal : www.val-de-travers.ch → Vie quotidienne → Informations pratiques → Mises à l'enquête publiques.
- Hall du Service de l'Urbanisme, Grand-Rue 38 à Couvet (les plans sont à consulter au rez-de-chaussée de 08h00 à 12h00 ou sur rendez-vous).

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal, « Opposition », Rue du Temple 8, 2114 Fleurier, jusqu'au **25 novembre 2024**.

Val-de-Travers, le 25 octobre 2024.

LE CONSEIL COMMUNAL

